



GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES								
USAGES	p1	communautaire récréatif		■					
	p2	communautaire de voisinage	■(a)						
	p3	communautaire d'envergure	■(b)						
	u1	utilité publique légère		■					
	c18	terrain de stationnement privé			■				
	p6	terrain de stationnement public			■				
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	0	0	0				
	Nombre de logements	max.	0	0	0				
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■						
	Jumelée								
	Contiguë								
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	3	--	--				
	Largeur minimum	(m)	--	--	--				
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	--	--	--				

TERRAIN								
	Superficie minimum	(m ²)	1200	--	--			
	Largeur minimum	(m)	30	--	--			
	Profondeur minimum	(m)	30	--	--			

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES								
	Avant minimum	(m)	15	--	--				
	Avant maximum	(m)	--	--	--				
	Latérale minimum	(m)	10	--	--				
	Total des deux latérales minimum	(m)	20	--	--				
	Arrière minimum	(m)	10	--	--				
	Espace naturel	(%)	--	--	--				
	Rapport espace bâti / terrain	max.	0,5	--	--				
	Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--				
	Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--				

DISPOSITIONS SPÉCIALES								
	(1)		(2)					
	(2)		(4)					
	(3)		(6)					
	(4)(5)							

ZONE:	P 224
Communautaire	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis les églises, cimetières presbytères et les centres communautaires
(b) uniquement permis les catégories santé et administratif

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Art. 12.1.14 - Exemption de fournir des cases de stationnement (2 000 \$)
(2) Art. 13.3 - Affichage au centre-ville
(3) PIIA 004 - Centre-ville et bâtiment à caractère patrimonial
(4) PIIA 005 - Affichage au centre-ville
(5) Art. 12.1.11 - Réduction du nombre de cases requises au centre-ville
(6) Chapitre 12 - Stationnement

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme

ANNEXÉE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO: 2009-U53	
ET AU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO: 2009-U54	
MISE À JOUR:	